

sipé son patrimoine, méprisé mes conseils et passé sa jeunesse dans une dangereuse oisiveté, je le prive de tous ses droits à ma succession. L'usage qu'il a fait de sa fortune personnelle m'apprend celui qu'il ferait de celle que j'ai amassée au prix de pénibles labeurs. »

En instituant sa filleule Laurence Daverny sa légataire universelle, il mettait pour condition que l'époux qu'elle choisirait prendrait le nom de Chaudmonpré. Son ami, Marcel Daverny, aurait la jouissance de cette fortune jusqu'à l'époque du mariage de Laurence ou de la majorité de la jeune fille.

Après avoir satisfait ainsi la curiosité de ses compagnes, M. Daverny ajouta :

— Nous ne pouvons nous dissimuler que nous avons maintenant un ennemi dans la personne de ce neveu, frustré dans ses espérances, et cette certitude m'est pénible.

M^{me} Daverny fit un signe de superbe indifférence.

— Il ne faut jamais, Flavie, mépriser un ennemi, ajouta tristement son mari.

— Que peut-il contre nous, et pourquoi assombrir le présent par de fâcheuses prévisions. Je veux, moi, ne songer qu'à la brillante existence qui sera désormais notre partage.